

# PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DES LISTES CITES AUX ESSENCES DE BOIS TROPICAUX

## BULLETIN D'INFORMATION



### Donateurs



Le présent bulletin intitulé *Programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux* est la neuvième édition d'une série de comptes rendus qui sont publiés tous les trimestres en anglais, espagnol et français, principalement à l'intention de nos collègues, commanditaires et autres particuliers africains, asiatiques et latino-américains qui sont concernés par les progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. Le présent numéro résume les activités du programme mises en œuvre durant la période de janvier à mars 2011.

Ce numéro sera le dernier de la série publiée dans le cadre de la première phase du Programme OIBT-CITES qui est mise en œuvre depuis plus de trois ans. Nous invitons nos lecteurs à consulter le site Internet de l'OIBT afin de se tenir au courant des progrès du Programme et de ses résultats.

### ÉDITORIAL

C'est un grand plaisir pour nous de rédiger l'éditorial de ce dernier numéro qui vient clore la série publiée dans le cadre de la phase courante du Programme OIBT-CITES. Dès son commencement, il y a de cela plus de trois ans, notre bulletin d'information a couvert la mise en œuvre de ce programme conjoint pionnier. Le fructueux partenariat que l'OIBT et la CITES ont su mettre en place est depuis plusieurs années un modèle du genre au sein de la collaboration internationale. Comme nous l'avons montré dans ces pages au cours des trois dernières années, il a permis de consolider cette précieuse collaboration, mais aussi de renforcer les capacités des États membres à appliquer sous les tropiques la réglementation de la CITES se rapportant aux espèces d'arbres qui y sont inscrites.

Compte tenu de l'intérêt accru que vont susciter les forêts à l'occasion de l'Année internationale des forêts célébrée cette année et du Sommet de Rio+20 prévu l'année prochaine, il importe que la communauté internationale puisse montrer au monde que des progrès ont été accomplis pour placer les forêts tropicales sous gestion durable afin d'aider à conserver leur si précieuse diversité biologique et génétique. Le Programme OIBT-CITES constitue un exemple concret de ce que nos deux grandes organisations internationales ont réalisé à cet égard, grâce au généreux soutien de la communauté des donateurs - et en premier lieu de l'UE - doublé de l'entière participation et adhésion des États des aires de distribution.

L'intérêt enthousiaste que les pays ciblés ont manifesté à l'égard de ce projet et l'engagement des donateurs qui ont continué de l'appuyer sont venus récompenser les efforts de l'OIBT et de la CITES. Aujourd'hui, notre personnel travaille avec les donateurs et les États des aires de répartition - y compris par l'intermédiaire du Comité consultatif du Programme - afin d'élaborer une proposition de financement qui permettrait à nos deux organisations d'élargir à une plus grande diversité de pays mais aussi d'espèces d'arbres menacées le type d'aide qui a été offert durant la phase première du Programme. Le Conseil de l'OIBT, qui a récemment adopté une décision appelant à la création d'un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs afin de faciliter le financement courant du Programme, et la Conférence des Parties à la CITES, qui a récemment approuvé une résolution accueillant avec satisfaction et cautionnant le renforcement accru de la collaboration entre l'OIBT et la CITES, ont tous deux à maintes reprises appuyé et encouragé nos travaux conjoints, que nous avons résolument l'intention de poursuivre. C'est donc avec impatience que nous attendons le moment où cet important Programme entamera sa seconde phase pour vous retrouver dans notre prochain éditorial à paraître dans la publication qui remplacera le présent bulletin.

**Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT**

**John Scanlon, Secrétaire général de la CITES**

### Dans ce numéro:

ÉDITORIAL	1
PROGRAMME OIBT-CITES EN BREF	2
FINANCEMENT	2
ACCORDS ENTRE L'OIBT ET LES INSTITUTIONS DES ÉTATS DES AIRES DE RÉPARTITION	2
ACTIVITÉS EN DÉTAIL	3
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	10
ÉVÉNEMENTS À VENIR	10
SUIVI DU PROGRAMME	11
ARTICLE	11

## LE PROGRAMME OIBT-CITES EN BREF

Le «Programme OIBT-CITES pour l'application des listes CITES aux essences de bois tropicaux» a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces de bois tropicaux inscrites aux Annexes de la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du programme est d'aider les autorités nationales à remplir les conditions scientifiques, administratives et légales pour gérer et réglementer le commerce de *Pericopsis elata* (afromosia) d'Afrique centrale, de *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles) d'Amérique Latine, et de *Gonystylus* spp. (ramin) du Sud-Est asiatique. Il s'attache en particulier à élaborer des principes directeurs pour faire en sorte que l'exploitation ne nuise pas à la survie des essences de bois tropicaux inscrites aux Annexes de la CITES.

Les principaux États des aires de répartition qui exportent d'importantes quantités des espèces couvertes par le Programme sont le Cameroun, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, en Afrique; en Asie ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique Latine, la Bolivie, le Brésil et le Pérou.

Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés des secteurs du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES qui exploitent ces espèces commercialement et bénéficieront du renforcement des capacités et d'une prise de conscience accrue.

## FINANCEMENT

Le Programme a reçu des fonds de la Commission européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et de l'Allemagne, ainsi que du secteur privé et du Fonds de l'OIBT pour le partenariat de Bali.

La Commission Européenne a octroyé une subvention s'élevant à 2,4 millions d'euros pour l'exécution du Programme, et d'autres donateurs ont, jusqu'à présent, fourni collectivement plus de 1,2 million de \$E.-U. L'OIBT encouragera d'autres donateurs à faire de même, étant donné que les demandes de bénéficier du programme excèdent maintenant les ressources disponibles. Fait nouveau, plusieurs sociétés de produits pharmaceutiques ont contribué des fonds (plus de 300 000 \$E.-U.) afin d'améliorer la gestion de *Prunus africana* au Cameroun et en RDC, et de préparer un rapport d'ACNP sur cette essence. La Norvège vient elle aussi, dans le cadre du Programme, d'apporter un financement destiné à Madagascar, pour évaluer les essences ligneuses dont la conservation donne lieu à des inquiétudes. Au cours de la 46<sup>e</sup> session du CIBT en décembre 2010, les États-Unis d'Amérique ont contribué un supplément de 200 000 \$E.-U. au Programme. L'OIBT et la CITES ont préparé une proposition de subvention subséquente qui a été soumise à la Commission européenne afin que le Programme puisse bénéficier d'un nouveau financement substantiel pour poursuivre ses activités au-delà de 2011.

## ACCORDS ENTRE L'OIBT ET LES INSTITUTIONS DES ÉTATS DES AIRES DE DISTRIBUTION

Plus de 50 propositions d'activité en Afrique (7), en Asie (23) et en Amérique Latine (20) ont été soumises à l'OIBT pour examen en vue d'être admises au Programme. Parmi celles-ci, 13 activités en Asie, 6 en Afrique et 6 en Amérique Latine ont été financées par l'OIBT depuis 2008. La plupart des activités approuvées sont désormais achevées sauf une, en Indonésie, en Malaisie, au Pérou, au Brésil et au Cameroun respectivement. On procède actuellement au bouclage des activités et à la préparation des rapports finaux.

### PROTOCOLES D'ACCORD SIGNÉS

#### Brésil

**FUNPEA** (Fondation de Soutien à la Recherche, à la Vulgarisation et à l'Enseignement en Sciences Agronomiques) – 2 activités

**IFT** (Institut Forestier Tropical)/J. Grogan – 1 activité assortie d'une prorogation

#### Bolivie

Vice-ministère de l'Environnement, de la Biodiversité et des Changements Climatiques – 1 activité

#### Pérou

**UNALM** (Universidad Nacional Agraria La Molina) – 2 activités

#### Cameroun

**ANAFOR** (Agence Nationale d'Appui au Développement des Forêts) – 3 activités

#### République Démocratique du Congo

Direction des Ressources Fauniques et de la Chasse/CITES-RDC – 2 activités

#### République du Congo

**MINFE** (Ministère de l'Économie Forestière) – 1 activité

**ICCN** (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature)/CITES-RDC – 1 activité

#### Indonésie

Gouvernement Indonésien et Agence de Recherche et de Développement Forestiers (**FORDA**): 5 activités (2 activités au Centre de Recherche et de Développement pour la Conservation des Forêts et de la Nature (**CFNCRD**); 1 activité au Laboratoire de télédétection, Faculté des Sciences Forestières, Université d'Agronomie de Bogor; 1 activité au Centre de Recherche Biologique, Institut Indonésien des Sciences; et, avec le Concours de la Direction générale de la Protection des Forêts et de la Conservation de la Nature, 1 activité de la Direction de la Conservation de la Biodiversité.

#### Malaisie

Ministère Malaisien des Ressources Naturelles et de l'Environnement (**NRE**) et Conseil Malaisien de Recherche et Développement Forestiers: 8 activités (2 activités exécutées par le Département Forestier du Sarawak (**FDS**) et la Corporation Forestière du Sarawak (**SFC**); 3 activités exécutées par le Service forestier de Malaisie péninsulaire (**FDPM**); 2 activités par l'Institut Malaisien de Recherche Forestière (**FRIM**); et 1 activité du Conseil Malaisien de l'Industrie du Bois (**MTIB**).

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT ([www.itto.int](http://www.itto.int)) des renseignements sur les activités en cours dans chaque pays (pays, titre, résumé, agence d'exécution). La section qui suit en donne une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux durant la période de janvier à mars 2011 pour toutes les activités mises en œuvre ou achevées. Les activités en attente de financement seront examinées au deuxième trimestre de 2011 en vue d'utiliser les nouvelles ressources du Programme de la manière la plus judicieuse possible, lorsqu'elles seront disponibles.

## LES ACTIVITÉS EN DÉTAIL

### Afrique

#### Cameroun

##### «Gestion de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières» (ANAFOR)

Cette activité avait été proposée dans le but de recueillir des données sur la situation de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières camerounaises, dont des données sur sa phénologie, sa transformation, son statut et sa densité, et de favoriser la sylviculture de cette essence. Les principaux résultats sont: i) L'aire de répartition de *Pericopsis elata* couvre en fait 5 339 023 ha, soit une surface plus étendue que celle indiquée dans la documentation, à savoir 4 855 738 ha; ii) Des diamètres minimums de coupe (DMC) ont été proposés: 80, 90 ou 100 cm; le diamètre idéal étant de 90 cm, compte tenu du principe de précaution; iii) S'il est adopté par le gouvernement camerounais, un DMC de 90 cm pour l'Assamela produira un volume exploitable de 1 791 646 m<sup>3</sup> moyennant un potentiel annuel de 59 722 m<sup>3</sup> dans les forêts de production; iv) Le taux de transformation de l'Assamela est de 0,4242 au lieu de 0,33, taux souvent utilisé par l'Organe de gestion CITES au Cameroun. Sur la base de ce taux, on obtient un quota d'exportation de 14 400 m<sup>3</sup> pour un DMC de 100 cm, contre 15 200 m<sup>3</sup> et 25 334,07 m<sup>3</sup> pour un DMC de 90 cm; v) En décembre 2009, l'ANAFOR, l'Autorité scientifique CITES, a rédigé son premier rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) sur l'Assamela; vi) Le 15 juin 2010, le Ministère de la foresterie et de la faune sylvestre a signé la décision N° 0511/D/MINFOR/SG/DF/BSJ qui prévoit de réduire de 100 à 90 cm le diamètre minimum de coupe (DMC) de *P. elata*. En vertu de cette décision, le quota annuel d'Assamela au Cameroun sera de 25 334,07 m<sup>3</sup>; vii) Un total de 15 490 plants ont été plantés dans les 9 pépinières créées au sein des 11 unités d'aménagement forestier (UAF) appartenant à 5 compagnies forestières; et, viii) Les sociétés forestières ont enrichi leurs forêts au moyen de plants d'Assamela. Il s'agit maintenant de formuler des normes pour la plantation de ces plants de manière à faire en sorte qu'ils survivent. Le gouvernement camerounais a soumis à l'OIBT une nouvelle proposition afin de traiter ce problème.

##### «Gestion de *Pericopsis elata* dans les plantations forestières» (ANAFOR)

Cette activité est axée sur la gestion des plantations de *Pericopsis elata* au Cameroun en vue de déterminer quels outils seraient importants pour y valoriser sa gestion. Les principaux produits sont: i) Les résultats des études ont été compilés dans un guide de formation à la sylviculture de *P. elata*, lequel a été utilisé dans le stage de formation sur le terrain organisé les 3 et 4 mars 2010 à Ngola; ii) Un plan simple de gestion est disponible pour la plantation forestière de Bidou; iii) Un atelier de formation de deux jours a été organisé à Bidou en août 2010. Un total de 35 villageois et agents forestiers locaux y ont reçu une formation à la sylviculture de l'Assamela, y compris sur la production de matériel en pépinière. Au cours de cet atelier, on a distribué 700 plants d'Assamela aux villageois des environs; iv) La plantation de Bidou a été nettoyée en août 2010. Cette opération a consisté à couper (éliminer) environ 30% des Assamelas, ainsi que le recommande le plan simple de gestion. Le gouvernement camerounais recherche des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les directives du plan simple de gestion de la plantation forestière de Bidou.

##### «Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman au Cameroun» (ANAFOR)

Cette activité a pour objectif de rédiger un rapport d'avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* au Cameroun. Les produits sont: i) Un état des lieux sur la production, la transformation, le transport, et le commerce de *Prunus africana* est disponible; ii) Les Unités d'allocation de *Prunus africana* (PAU) sont

délimitées, et l'abondance/densité, ou les quotas de récolte durable ont été calculés sur une base scientifique; iii) Un plan simple de gestion a été élaboré et mis en œuvre pour chaque PAU; iv) Les interventions sylvicoles ont été développées; v) Les capacités des autorités CITES ont été renforcées et le système de contrôle amélioré; vi) La recherche sur des thèmes en rapport avec la gestion durable de *P. africana* au Cameroun a été développée; vii) Le texte définitif du rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *P. africana* a été établi; et viii) les résultats du projet ont été diffusés par le biais de publications.

Le Rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) sur *P. africana* dans la région du nord-ouest du Cameroun a été mis à disposition en octobre 2010. Il contient des données sur son aire de répartition, sa densité et son quota de récolte par forêt communautaire. Dans le nord-ouest, le quota d'écorce séchée de *P. africana* a été estimé à 180 tonnes pour 2010. L'Organe de gestion CITES au Cameroun a demandé pour la région du nord-ouest un quota de 150 tonnes d'écorce séchée de *P. africana* sauvage pour l'année 2010. Ce quota est censé augmenter en 2011, grâce à l'ajout de *P. africana* endémique. Le Ministère de la foresterie et de la faune sylvestre a signé la lettre avisant du commencement de la récolte d'écorce de *Prunus africana* dans la région du nord-ouest.

Le Rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) sur *Prunus africana* dans la région du sud-ouest du Cameroun est disponible depuis le 25 mars 2011. Il contient des données sur son aire de répartition, sa densité et son quota (quantité d'écorces séchées à récolter) par forêt. Deux catégories de quotas ont été définies pour cette région: le quota de *Prunus* présent dans le Parc national du Mont Cameroun, et celui présent hors du Parc. En ce qui concerne la dernière région, Amadoua, les quotas de *Prunus* seront définis d'ici à avril 2011.

#### République Démocratique du Congo

##### «Formation des différents acteurs à la vérification de la conformité aux permis CITES et à l'utilisation de l'outil 'CITESWOOD ID' en République Démocratique du Congo» (OCC/OFIDA)

Cette activité renvoie à l'atelier national de formation sur l'emploi des outils CITES qui s'est tenu à Kinshasa dans le quartier de Gombé en juin 2009. Il avait pour but de contribuer au contrôle du commerce international de *Pericopsis elata* par la formation d'inspecteurs de terrain. Quarante participants au total l'avaient suivi.

Le second atelier de formation du même type a été organisé en RDC du 22 au 24 décembre 2010 à Matadi. Il s'agissait cette fois-ci de former les participants à l'utilisation de l'outil «CITESWOOD ID», en réponse à la recommandation effectuée par le responsable du suivi par l'OIBT en décembre 2009. Cette activité est terminée et son rapport est disponible sur le site du programme.

##### «Diffusion de la convention CITES et de ses textes d'application dans l'aire de répartition de *Pericopsis elata* (*afrosmia/assamela*) en République Démocratique du Congo» (DRFC)

Cette activité avait pour objectif de diffuser la CITES ainsi que ses outils d'application. Les principaux produits sont indiqués ci-après. Les autorités de la DRC ont organisé les trois ateliers prévus comme suit: 1) le premier à Kinshasa dans le quartier de Gombé du 3 au 5 février 2010; 2) le second à Kisangani les 11 et 12 août 2010; et 3) le troisième à Matadi les 17 et 18 août 2010. Des représentants de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), de l'Office des douanes et assises (OFIDA) ainsi que des agents forestiers, des transporteurs et des négociants/sociétés forestières y ont participé.

Des recommandations destinées à ce que la réglementation de la CITES soit mieux appliquée en RDC y ont été formulées, dont: i) diffusion du contenu de la CITES; ii) un protocole d'accord entre le Ministère de l'environnement, Nature, Conservation et Tourisme, l'OCC et l'OFIDA; iii) l'application concrète de la CITES en RDC

(Décret ministériel N° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000). Comparé au secteur de la faune, la RDC n'a pas enregistré de progrès dans la conservation des espèces de flore. Les participants aux ateliers ont suggéré que soit dressée une liste actualisée des espèces de plantes menacées en RDC.

Les contraintes majeures qui pèsent sur la mise en œuvre de la réglementation CITES en RDC tiennent à la mise en place et à l'application de quotas, à l'inscription des espèces aux annexes de la CITES, à la difficulté à opérer aux frontières compte tenu de l'insécurité, à la difficulté d'assurer le contrôle et la surveillance sans logistique adéquate, ou encore à l'absence de statistiques sur la production de bois calculées à partir des permis d'exploitation forestière.

Les participants à l'atelier ont formulé les recommandations suivantes: 1) Modifier l'actuel protocole d'accord passé entre l'Agence de l'environnement, l'OCC et l'OFIDA en amendement le décret ministériel N° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 en un décret interministériel, de sorte qu'il devienne un accord entre les trois administrations: commerce, finances et environnement; 2) Faire appliquer la conservation de *Diospyros crassiflora* et *Milletia laurentii* en faisant inscrire ces deux espèces à l'Annexe 4 du décret ministériel N° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000; 3) Assurer la sécurité des inspecteurs affectés aux différents points de contrôle (ports et aéroports); 4) Utiliser un tampon sec pour mieux sauvegarder le certificat d'origine; 5) Actualiser le décret ministériel qui fixe les impôts forestiers; 6) Créer une base de données sur l'exploitation forestière, la transformation des bois, le transport et les statistiques du commerce; 7) Fournir une logistique et le matériel adéquats pour la surveillance des forêts, le recueil et l'analyse de données; et 8) Mobiliser des fonds pour identifier les espèces de flore à inscrire aux Annexes 4 et 5 du décret ministériel N° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00.

**«Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord et Sud Kivu en République Démocratique du Congo» (ICCN)**

Cette activité a pour objet d'aider l'Autorité scientifique de la CITES (SA) en RDC à préparer un rapport de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et à rédiger un rapport à l'intention du Secrétariat de la CITES qui traite l'ensemble des recommandations que le Comité pour les plantes a adressées à la RDC dans le contexte de l'Étude du commerce important (STR). Ce processus donnera lieu à une demande de levée de l'interdiction d'exporter *Prunus africana* en provenance de la RDC, que la CITES pourra examiner sur la base des données scientifiques obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Les deux provinces du Kivu sont des zones cibles dans la mesure où il a été établi qu'elles abritent la plus importante réserve de *P. africana* en RDC. Les produits anticipés sont: i) Une base d'informations bien établie sur la production, la transformation, le transport et le commerce des produits de *P. africana*; ii) La délimitation des forêts ainsi que l'abondance/la densité de *P. africana* et des quotas de récolte durable calculés de manière scientifique; iii) Un plan simple de gestion élaboré et mis en œuvre pour chaque forêt de *Prunus*; iv) Les interventions sylvicoles sont promues; v) Les capacités des autorités CITES (gestion et scientifique) sont renforcées et le système de contrôle amélioré; vi) Un axe de recherche est bien arrêté sur les thèmes relevant de la gestion durable de *P. africana* en RDC; vii) L'interdiction frappant le *P. africana* provenant de RDC est levée et le rapport sur le commerce non préjudiciable qui fixe les quotas pour les deux provinces du Kivu est arrêté; viii) Les résultats de l'activité du projet sont diffusés par le biais de publications.

### République du Congo

**«Inventaire de l'afroformosa dans une forêt de production au Congo-Brazzaville en vue de sa gestion durable» (MINFE)**

Cette activité a pour but de faire en sorte que les exportations des produits de l'afroformosa opérées par la Société Industrielle et

Forestière du Congo (SIFCO) ne nuisent pas à la conservation de cette espèce dans l'unité d'aménagement forestier (UAF) de Tala-Tala (621 000 ha) située au nord du Congo. Les principaux produits sont: i) Bilan sur l'exploitation, la transformation du bois, le commerce et le contrôle de *Pericopsis elata*; ii) Rapport d'analyse sur les lacunes entre la CITES et la politique nationale; iii) Recherches sur la biologie et l'écologie de *P. elata*; et iv) Inventaire et plan simple de gestion pour *P. elata*.



L'atelier national de validation du rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *Pericopsis elata* (afroformosa) à Brazzaville (Congo) le 26 mars 2011. Photo: Jean-Claude Banzouzi

Les principaux résultats sont: i) 80% des 75 000 ha de l'UAF de Tala-Tala ont été exploités par l'ancienne société forestière (SOCIALIB) et la société actuelle (SIFCO); ii) L'afroformosa n'est pas menacé dans la forêt de Tala-Tala où la densité moyenne est de 0,22 gaules/ha; iii) Les deux firmes ont coupé des afroformosias d'un diamètre minimal de coupe (DMC) de plus de 60 cm; iv) Les bûcherons n'ont pas sauvegardé les arbres-mères pour veiller à la régénération de l'afroformosa; v) Les trouées dans la canopée ont stimulé la régénération de l'afroformosa dans l'UAF de Tala-Tala; vi) L'influence de la lumière tend à être plus efficace sur les jeunes gaules d'afroformosa que sur les arbres adultes; vii) un DMC de 60 cm ne permet pas à l'afroformosa de se régénérer compte tenu du volume moyen annuel 2009-2010 attribué à la SIFCO; viii) La SIFCO devrait planter de l'afroformosa dans la parcelle d'étude pour disposer d'un outil utile à la régénération dans cette forêt; ix) Les autorités de la SIFCO ont signé une note de service prescrivant que le diamètre minimum de coupe (DMC) de *P. elata* soit, de 60 cm, augmenté à 70 cm, ainsi que le recommande le Programme OIBT-CITES.

L'atelier national de validation des études s'est tenu le 26 mars 2011 à Brazzaville. Un total de 21 participants issus de l'administration forestière, du Ministère de la recherche scientifique et de l'éducation supérieure, d'institutions de recherche, ainsi que des ONG nationales, y ont participé. L'Organe de gestion de la CITES au Congo fera parvenir sous peu au Secrétariat de la CITES le rapport d'ACNP qui a été validé.

### Asie Malaisie

Les cinq activités que l'OIBT avait approuvées en octobre 2008 ont toutes été achevées avec succès en octobre 2010, date à laquelle plusieurs rapports techniques ou d'achèvement ont été publiés comme suit:

**«Rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *Gonystylus bancanus* - Évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées au Sarawak» (FDS/SFC)**

L'objectif de cette activité a été atteint. Il s'agissait de recueillir des données sur la situation et la densité du peuplement de *G. bancanus*

dans les forêts permanentes de production sélectionnées au Sarawak, à savoir la Réserve forestière de Kayangeran à Lawas et la Forêt protégée de Saribas Lupar à Sri Aman. Les deux rapports suivants ont été préparés: i) Le rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *Gonystylus bancanus*: Évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées au Sarawak; et ii) Le rapport d'achèvement: Rapport d'avis de commerce non préjudiciable sur *Gonystylus bancanus* - Une évaluation quantitative de *G. bancanus* dans deux forêts permanentes sélectionnées au Sarawak.

**«Quantification de *Gonystylus spp.* (ramin), d'*Aquilaria spp.* (bois d'agar) et d'*Intsia spp.* (merbau) dans les forêts sèches et humides de Malaisie péninsulaire» (FDPM)**

Les deux objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Recueillir des informations sur la répartition, la situation et le matériel sur pied des espèces *Gonystylus*, *Aquilaria* et *Intsia* qui croissent dans les forêts sèches et humides; et ii) Aménager 10 placettes d'échantillonnage permanent afin de suivre la croissance, la mortalité et le recrutement de *Gonystylus spp.* Les deux rapports suivants ont été préparés: i) Un rapport technique sur la quantification de *Gonystylus spp.* (ramin), d'*Aquilaria spp.* (bois d'agar) et d'*Intsia spp.* (merbau) dans les forêts sèches et humides de Malaisie péninsulaire; et ii) Le rapport d'achèvement: Quantification de *Gonystylus spp.* (ramin), d'*Aquilaria spp.* (bois d'agar) et d'*Intsia spp.* (merbau) dans les forêts sèches et humides de Malaisie péninsulaire.

**«Cartographie de la répartition spatiale de *Gonystylus bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale et détermination du niveau de récolte durable de ramin dans les forêts de production de Malaisie péninsulaire» (FRIM)**

Les deux objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Élaborer des cartes de répartition spatiale à l'aide de la technologie hyperspectrale et d'informations autres que spatiales sur le ramin; et ii) Déterminer le niveau de récolte durable du ramin dans les forêts de production de Malaisie péninsulaire. Ils ont donné lieu à la publication des onze documents et rapports techniques suivants: i) Élaboration de cartes de la répartition spatiale de *Gonystylus bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale; ii) Dynamique du peuplement et récolte optimale de *Gonystylus bancanus* dans les forêts de production de Malaisie péninsulaire; iii) Caractéristiques écologiques d'une zone riche en *Gonystylus bancanus* au sein de la Réserve forestière Pekan dans l'État de Pahang (Malaisie); iv) Situation de l'écologie et de la gestion du ramin (*Gonystylus spp.*) en Malaisie; v) Production de cartes de la répartition spatiale de *Gonystylus bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale et détermination du niveau de récolte durable du ramin dans les forêts de production; vi) Élaboration de tables dendrométriques locales pour les tourbières de la Réserve forestière Pekan dans l'État de Pahang, en privilégiant particulièrement *Gonystylus bancanus* (*ramin melawis*); vii) Comportements phénologiques de *Gonystylus bancanus* (Miq.) Kurz dans la Réserve forestière Pekan de l'État de Pahang (Malaisie péninsulaire); viii) *Gonystylus bancanus*: le joyau des forêts de tourbière; ix) Régime optimal de récolte dans les forêts de tourbière de la Malaisie péninsulaire; x) Données hyperspectrales aériennes de haute résolution pour la cartographie de la répartition du ramin (*Gonystylus bancanus*) dans les forêts de tourbière; et xi) Le rapport d'achèvement: Production de cartes de la répartition spatiale de *Gonystylus bancanus* (ramin) à l'aide de la technologie hyperspectrale et détermination du niveau durable de récolte du ramin dans les forêts de production en Malaisie péninsulaire.

On a en outre préparé les trois rapports de formation portant sur: i) L'emploi du spectroradiomètre GER 1500 et la démonstration de l'utilisation du GPS de haute précision; ii) La transformation de données hyperspectrales et Lidar pour cartographier les arbres forestiers, et notamment *Gonystylus bancanus*; et iii) L'usage du GPS au service de la cartographie des arbres en forêt.

**«Développement du Système de surveillance des bois de *Gonystylus spp.* (ramin) par identification radio fréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire» (FDPM)**

Les deux objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Mettre au point un système adapté et économique pour le suivi des bois de *Gonystylus* par identification radio fréquence (RFID); et ii) Élaborer un mécanisme automatisé de détection et d'avertissement destiné à repérer les infractions à la conformité au moyen d'ordinateurs à main qui soient adaptés et rentables en Malaisie péninsulaire. Ils ont donné lieu à la préparation des deux rapports et du mode d'emploi suivants: i) Un rapport technique sur le développement du système de suivi des bois de ramin utilisant l'identification par radiofréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire; ii) Le mode d'emploi de l'application à main; et iii) Le rapport d'achèvement: Mise au point d'un système de suivi des bois de *Gonystylus spp.* (ramin) par identification radio fréquence (RFID) en Malaisie péninsulaire.

**«Développement d'une base de données ADN sur *Gonystylus bancanus* au Sarawak» (FDS/SFC/FRIM)**

Les deux objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Étudier la variation génétique et la différenciation de la population de *G. bancanus* au Sarawak; et ii) Créer une base de données génétiques pour *G. bancanus* afin de valoriser les efforts menés pour assurer la traçabilité et la localisation des bois de *G. bancanus*. Ils ont donné lieu à la préparation des deux publications suivantes: i) Mise au point d'une base de données génétiques sur *G. bancanus* au Sarawak; et ii) Le rapport d'achèvement: Mise au point d'une base de données génétiques sur *G. bancanus* au Sarawak.

Sur les trois activités approuvées en juin 2010 pour la Malaisie, les deux qui concernaient la tenue d'un atelier ont été achevées en décembre 2010 et la troisième, qui portait sur l'étude du taux de récupération des sciages et contreplaqués de ramin en Malaisie péninsulaire, devrait être terminée en avril 2011. On en trouvera un bref résumé ci-après.

## Trois Nouvelles Activités de Projet Lancées en Malaisie en 2010

**«Étude sur les taux de récupération des sciages et contreplaqués de ramin (*Gonystylus bancanus*) en Malaisie péninsulaire» (FDPM/MNRE)**

Les deux objectifs de cette activité sont les suivants: i) Déterminer le taux de récupération des grumes de ramin utilisées pour fabriquer des sciages et contreplaqués; et ii) mettre au point une technique destinée à quantifier les résidus ligneux résultant des opérations de sciage et de la production de contreplaqués. Ils sont actuellement mis en œuvre par la Faculté de foresterie de l'Université Putra Malaysia qui a été chargée d'exécuter cette activité. On a depuis recueilli des données dans plusieurs scieries travaillant les bois de ramin tandis que les données historiques sur la production de contreplaqués à partir de grumes de ramin ont également été examinées. Suite à l'analyse de l'ensemble de ces données, les deux rapports suivants ont été préparés; i) Étude sur les taux de récupération des sciages et contreplaqués de ramin (*Gonystylus bancanus*) en Malaisie péninsulaire; et ii) le rapport d'achèvement: Étude sur les taux de récupération des sciages et contreplaqués de ramin (*Gonystylus bancanus*) en Malaisie péninsulaire.

**«Atelier national sur les garanties de conformité dans le commerce du ramin (essences de *Gonystylus*)» (Conseil malaisien de l'industrie du bois (MTIB), Ministère des industries de plantation et des produits de base (MPIC))**

Les quatre objectifs de cet atelier national ont été atteints. Il s'agissait de: i) Comprendre la Convention de la CITES et son mécanisme d'application et de mise en œuvre lié au ramin; ii)

Développer une compréhension et des pratiques communes sur le plan du contrôle du commerce du ramin et des essences de bois d'œuvre/plantes connexes qui sont inscrites sur les listes de la CITES; iii) Mettre en place un circuit efficace pour le travail en réseau et la communication au sein des organismes chargés de l'application en Malaisie qui travaillent directement ou indirectement sur le commerce du ramin; et iv) Mettre en place un mécanisme permettant de coordonner la mise en œuvre concrète de la réglementation de la CITES. Ils ont été réalisés dans le cadre d'un atelier national de trois jours qui s'est tenu avec succès à Kuala Lumpur (Malaisie) du 8 au 10 décembre 2010 en présence de 42 participants. On met actuellement la touche finale à deux rapports en vue de leur publication d'ici à mai 2011, à savoir: i) Les actes de l'Atelier national; et ii) Le Rapport d'achèvement sur l'activité.

**«Atelier régional sur le partage des conclusions générées par les activités mises en œuvre en Indonésie et en Malaisie dans le cadre du Programme OIBT-CITES destiné à assurer que le commerce international des essences de bois d'œuvre inscrites aux Annexes de la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation» (FRIM/MNRE)**

Les trois objectifs de l'atelier régional ont été atteints. Il s'agissait de: i) Partager et connaître les conclusions de chacune des activités mises en œuvre en Indonésie et en Malaisie dans le cadre du Programme OIBT-CITES, et en discuter; ii) Identifier et adapter à la Malaisie les résultats pertinents émanant des activités indonésiennes et inversement; et iii) Identifier de nouveaux projets et activités liés au ramin en Indonésie et en Malaisie qui permettront de continuer à veiller à ce que le commerce international du ramin soit compatible avec sa gestion durable et sa conservation. Ils ont été réalisés dans le cadre d'un atelier régional de quatre jours qui s'est tenu avec succès à Kuantan, Pahang (Malaisie) du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2010. Soixante et un participants au total y ont participé, dont 11 agents indonésiens qui travaillaient sur la mise en œuvre des cinq activités en Indonésie. On met actuellement la touche finale à deux rapports en vue de leur publication d'ici à mai 2011, à savoir: i) Les actes de l'Atelier régional; et ii) Le Rapport d'achèvement sur l'activité.

## Indonésie

Les quatre activités approuvées en novembre 2008 ont toutes été achevées avec succès en août 2010 et ont donné lieu à la publication de l'ensemble des rapports techniques et d'achèvement. On en trouvera un bref résumé ci-après.

**«Améliorer la conception des inventaires pour estimer le peuplement sur pied du ramin (*Gonystylus bancanus*) en Indonésie» (SEAMEO/BIOTROP)**

Les trois objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Concevoir un modèle d'inventaire à l'aide de la technologie satellite pour estimer le peuplement sur pied du ramin, ainsi que d'autres espèces présentes dans les forêts de tourbière de Sumatra et Kalimantan; ii) Formuler des directives destinées à l'inventaire et à l'évaluation de l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) du ramin; et iii) Tenir un atelier de formation courte sur la méthode d'inventaire et l'évaluation de l'ACNP sur le ramin.

Onze rapports au total ont été publiés comme suit: i) Actes de l'atelier technique: Revue des méthodes existantes et conception d'un inventaire du ramin dans les forêts de tourbière; ii) Méthodes de sélection, fourniture et interprétation des images satellites; iii) Vérification au sol des sites sélectionnés; iv) Réévaluation de la méthode; v) Efficacité relative du double échantillonnage dans les forêts de tourbière; vi) Manuel de l'inventaire du ramin dans les forêts de tourbière; vii) Technique de l'inventaire du ramin dans les forêts de tourbière; viii) *Panduan Penilaian Non-Detrimental Finding untuk Ramin (*Gonystylus spp.*)*; ix) Directives pour l'évaluation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) sur le ramin (*Gonystylus spp.*); x) Un résumé exécutif: Améliorer la conception de l'inventaire destiné à estimer le peuplement sur pied du ramin (*Gonystylus bancanus*) en Indonésie; et xi) Le rapport d'achèvement: Améliorer la conception de l'inventaire destiné à estimer le peuplement sur pied du ramin (*Gonystylus bancanus*) en Indonésie.

**«Évaluation du système sylvicole du ramin: étude de la pratique actuelle et revitalisation des placettes permanentes d'échantillonnage en place» (CFNCRD)**

Les cinq objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Passer en revue et évaluer le système sylvicole et ses pratiques; ii) Revitaliser les placettes permanentes d'échantillonnage de ramin et d'autres essences présentes dans les forêts de tourbière de manière à mieux comprendre la dynamique de la population, la croissance et le rendement du ramin; iii) Élaborer des directives destinées au suivi de la floraison & fructification et à la gestion des semences de ramin; iv) Préparer un manuel sur les techniques de reproduction végétative; et v) Tenir un atelier de formation courte sur l'utilisation du manuel de suivi de la floraison & fructification et de gestion des semences de ramin de même que sur les techniques de reproduction végétative.

Neuf rapports au total ont été publiés comme suit: i) Évaluation du système sylvicole dans les régions de forêts de tourbière en Indonésie; ii) Projet de révision du système sylvicole dans les régions de forêts de tourbière; iii) Examen et Évaluation des placettes permanentes d'échantillonnage en forêt de tourbière; iv) Conception et aménagement d'une parcelle d'observation de l'écologie et de la dynamique de la population de ramin et autres espèces dans les forêts de tourbière de Sumatra et Kalimantan, Tome 1: Rapport principal; v) Conception et aménagement d'une parcelle d'observation de l'écologie et de la dynamique de la population de ramin et autres espèces dans les forêts de tourbière de Sumatra et Kalimantan, Tome 2: Base de données - Phase I; vi) Directive technique sur le suivi de la floraison & fructification du ramin [*Gonystylus bancanus*]; vii) Directive technique sur la reproduction végétative du ramin [*Gonystylus bancanus*]; viii) résumé exécutif - Évaluation du système sylvicole du Ramin: Examen des pratiques actuelles et revitalisation des placettes permanentes d'échantillonnage en place (sylviculture, parcelles d'étude, production de semence et reproduction du ramin); et ix) Le rapport d'achèvement - Évaluation du système sylvicole du ramin: Examen des pratiques actuelles et revitalisation des placettes permanentes d'échantillonnage en place.

**«Évaluation exploratrice de la répartition du peuplement et des usages potentiels des essences autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie» (CFNCRD/FORDA)**

Les objectifs de cette activité ont été atteints. Il s'agissait de: i) Explorer la situation actuelle des espèces de *Gonystylus* autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie par un examen de la documentation et une étude sur le terrain; ii) Mener des analyses supplémentaires sur le lien génétique entre les espèces et la reproduction *in vitro* des espèces de *Gonystylus*; iii) Élaborer un guide d'identification des espèces; iv) Mener un atelier de formation à l'identification des espèces s'adressant au personnel de terrain; et v) Procéder à la mise en place initiale d'une banque de matériel génétique du ramin à Kedaton (district d'Ogan Komering Ilir dans le sud de Sumatra), ainsi que dans le Parc national de Sebangau et dans la station de recherche de Tumbang Nusa, tous deux situés au centre de Kalimantan.

Sept rapports au total ont été publiés comme suit: i) Examen de la documentation sur les essences de *Gonystylus spp.* autres que *Gonystylus bancanus*: botanique, écologie et potentialités; ii) Évaluation de la situation de la diversité des espèces, de la population, de l'habitat et de la régénération d'une sélection d'essences de *Gonystylus* [autres que *Gonystylus bancanus*]; iii) Relation génétique entre les essences de *Gonystylus spp.*; iv) Induction d'un calle embryogénique à partir de parties de la feuille de ramin; v) Manuel d'identification pratique des essences de ramin (*Gonystylus spp.*) en Indonésie; vi) Résumé exécutif: Évaluation exploratrice de la répartition du peuplement et des usages potentiels des essences autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie (*Gonystylus spp.* [Ramin]): situation de la population, génétique et conservation des gènes; et vii) Le rapport d'achèvement: Évaluation exploratrice de la répartition du peuplement et des usages potentiels des essences autres que *Gonystylus bancanus* en Indonésie.

**«Atelier national: Identification des informations lacunaires dans la GDF du ramin et des Programmes thématiques à inclure dans le Programme de travail 2009-2010 du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation»**

Les deux objectifs de cet atelier national de deux jours ont été atteints. Il s'agissait de: i) Identifier les informations lacunaires concernant la base de ressources, la production et le commerce de *G. bancanus*, y compris les dispositions administratives et juridiques, et autres conditions permettant de réaliser la gestion durable du ramin; et ii) Identifier les programmes thématiques à inclure dans le Programme de travail 2009-2010 se rapportant à l'Indonésie.

L'atelier national qui s'est tenu à Bogor (Indonésie) les 21 et 22 janvier 2009 et a réuni 34 participants a donné lieu à la publication des trois rapports suivants: i) *Prosiding Lokakarya Nasional: Identifikasi Gap Informasi Menuju Pengelolaan Hutan Ramin secara Lestari*, Bogor (Indonésie), 21-22 janvier 2009; ii) Informations lacunaires dans la gestion durable et la conservation du ramin; et iii) Le rapport d'achèvement - Atelier national: Identification des informations lacunaires dans la GDF du ramin et des Programmes thématiques à inclure dans le Programme de travail 2009-2010 du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation.

L'Indonésie a en outre accueilli à Bogor (Indonésie) les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 l'«Atelier Asie du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation: *Gonystylus spp.* (Ramin)», qui a rassemblé un total de 35 participants. À cet égard, l'Atelier a donné lieu à la publication de deux rapports: i) Un rapport sur l'Atelier Asie du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation: *Gonystylus spp.* (Ramin) à Bogor (Indonésie) les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009; et ii) Le rapport d'achèvement: Atelier Asie du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation: *Gonystylus spp.* (Ramin).

## Nouvelle Activité de Projet en Indonésie Lancée en 2010

La seule activité indonésienne qui a été approuvée en avril 2010 «Étude sur les prélèvements et le commerce du ramin: conformité à la CITES, Groupe de travail trinationnel sur le commerce du ramin, le contrôle et le suivi du commerce» devrait s'achever en avril 2011. Ses trois objectifs ont été atteints. Il s'agissait de: i) Contribuer à une meilleure gestion du ramin par la formulation d'une feuille de route à suivre pour assurer la gestion durable et la conservation du ramin, et l'application des dispositions et de la réglementation de la CITES; ii) Examiner l'efficacité des forums et mécanismes régionaux dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, y compris les travaux du Groupe de travail trinationnel sur le commerce du ramin; et iii) améliorer le recueil des données sur le commerce ainsi que le suivi et le contrôle du commerce.

On met actuellement la touche finale à quatre rapports en vue de leur publication. Il s'agit de: i) Feuille de route à suivre pour assurer la gestion durable et la conservation du ramin; ii) Étude sur les travaux du Groupe de travail trinationnel sur le commerce du ramin; iii) Étude sur le renforcement du système de conformité du commerce à la CITES par la diffusion de la réglementation de la CITES concernant l'inscription du ramin et autres espèces végétales; et iv) Étude sur le recueil des données du commerce ainsi que sur le suivi et le contrôle du commerce. À cet égard, on prépare actuellement les actes de l'atelier de formation au système de conformité à la CITES et de l'atelier de vérification sur le recueil des données du commerce ainsi que le suivi et le contrôle du commerce qui ont été organisés à la fin de décembre 2010. Un autre atelier régional lié aux travaux du

Groupe de travail trinationnel sur le commerce du ramin s'est tenu à Jakarta (Indonésie) le 11 janvier 2011.

## Amérique Latine

### Brésil

**«Gestion de *Hypsipyla grandella* au sein des plantations de *Swietenia macrophylla* King dans les États de Pará et São Paulo au Brésil» (UFRA/FUNPEA)**

Ce projet a pour objectif de sélectionner un système de gestion destiné à lutter contre le perceur de pousses *Hypsipyla grandella* afin de stimuler le reboisement en acajou dans les États de Para et de Sao Paulo au Brésil. Les activités prévues sont en quasi-totalité achevées, à l'exception de l'activité 3.1 (expérimentation hydroponique) qui se terminera en mai 2011.

Les résultats pertinents sont les suivants. 1) Dans l'État de Para, on a déterminé les méthodes de lutte suivantes contre le perceur de l'acajou: i) Plantation d'acajou intercalée avec *Toona ciliata*, associée à l'application d'une solution de Colacid; et ii) Plantation d'acajou intercalée avec *Toona ciliata*, associée à la fertilisation à l'aide de bore et de calcium et à l'application d'une solution de Colacid», qui ont chacune donné un taux d'efficacité de 94,02 et 100%; 2) Dans l'État de Sao Paulo, on a déterminé les méthodes de lutte suivantes contre le perceur de l'acajou: i) Le dispositif de plantation d'acajou intercalée avec *Toona ciliata*, associée à l'application d'une solution de Colacid s'est avéré le plus efficace, avec un taux d'efficacité de 92,36%; 3) La



Vaporisation de Colacid sur un acajou (de 5 m de hauteur) dans le cadre de la lutte contre le perceur de l'acajou à Aurora do Pará (Brésil)  
Photo: Orlando Ohashi

préparation et la sélection d'une solution de Colacid à vaporiser, qui avait déjà été utilisée dans les expérimentations effectuées à Aurora do Pará et São José do Rio Preto, dû au côté pratique de son application, présente un taux d'efficacité similaire à la solution de Colacid standard (application en gouttes); 4) L'aménagement de plateformes élévatoires et de plateformes de type pantographe qui permettent d'appliquer des traitements sylvicoles (élagage et application de traitements) sur des acajous de 3 à 8 m de hauteur.

Ces résultats ont été présentés lors du XXIII<sup>e</sup> Congrès brésilien d'entomologie qui s'est tenu à Natal (RN) du 26 septembre au 30 octobre 2010 et du III<sup>e</sup> Atelier Amérique Latine du Programme OIBT-CITES du 15 au 17 février 2011 à Brasilia. En outre, une formation sur le terrain a été menée à l'intention de 50 personnes sur la plantation de Tramontina le 2 mars 2011 à Aurora do Pará.

Ces résultats sont très encourageants pour le développement du reboisement en acajou de l'Amazonie et du sud-est du Brésil. À cet égard, les coordonnateurs du projet préconisent que le Programme OIBT-CITES continue d'encourager et de soutenir ces travaux de recherche au Brésil afin de pérenniser ces résultats prometteurs et de tirer parti à des fins expérimentales des plantations d'acajou déjà aménagées.

**«L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur la dynamique du peuplement et l'écologie de la régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts» (IFT/J. Grogan)**

Ce projet a pour objectif de mettre en place le fondement biologique des systèmes de gestion forestière durable pour l'acajou, ce sur la base d'études à long terme portant sur la survie, la croissance, la reproduction et la régénération des peuplements naturels dans les forêts primaires et exploitées. Il est essentiel d'avoir une compréhension détaillée de la mortalité en fonction de l'âge et de la taille, de la croissance, et des taux de reproduction pour pouvoir évaluer les directives de gestion en vigueur et d'adapter les pratiques de gestion aux contextes environnementaux et socioéconomiques évolutifs dans cette vaste région. En recensant chaque année les populations naturelles protégées et les semences et plants replantés dans des trouées d'exploitation forestière et clairières à titre expérimental, nous serons en mesure de répondre de manière plus exacte et précise aux questions sur les exigences de la régénération, sur les cycles de coupe et sur la dynamique des populations en fonction de divers scénarios de gestion. À l'étude depuis 1995 dans le sud-est du Pará et depuis 2001 dans l'État d'Acre (Brésil), ces populations d'acajou sont les plus intensivement étudiées et sur le plus long terme en Amazonie dans le cadre de cette proposition.

Durant la saison 2010 des travaux sur le terrain, on a procédé au recensement des populations d'acajou sur une superficie totale de 2 750 hectares. Sur le site principal du projet à Marajoara, plus de 350 acajous adultes ont été recensés pour connaître leurs taux de survie, de croissance du diamètre, de production de fruits ainsi que la phénologie de la cime. Plusieurs milliers de plants replantés de façon spontanée ou expérimentale ont également été recensés afin de connaître leurs taux de survie et de croissance. Sur le deuxième site du Projet, à Corral Redondo, 70 acajous adultes ont été recensés.

Neuf articles et cinq chapitres de livre ont été publiés ou sont parus dans la presse au cours de la période des douze mois couverts. Quatre articles destinés à paraître dans des revues sont à l'examen ou vont être soumis au cours des mois à venir. Un document technique qu'on prévoit de diffuser auprès des aménagistes de l'industrie brésilienne des produits forestiers sera aussi parachevé au cours des prochains mois. Enfin, un modèle de croissance et de rendement de l'acajou a été mis au point au moyen d'un logiciel d'application appelé NetLogo 4.1 qui est disponible gratuitement. Ce modèle permet de projeter la récupération de la population et la production de bois à partir de récoltes simulées sur des populations présélectionnées qui sont saisies par l'utilisateur. Ces simulations reposent sur des pratiques légales de gestion en vigueur au Brésil et sur des paramètres démographiques dérivés d'études sur le terrain à Marajoara. Il est possible d'ajuster les paramètres de récolte pour visualiser les résultats en termes de population et de production suivant différents scénarios de gestion. Ce modèle de croissance et de rendement peut être téléchargé gratuitement sur le site <http://www.swietking.org/>.

En association avec d'autres projets qui bénéficient d'un soutien de la part du Programme OIBT-CITES au Brésil, en Bolivie et au Pérou, nous pensons que l'objectif principal de ce projet, qui consiste à mettre en place un fondement biologique pour des systèmes de gestion durable des forêts naturelles d'acajou, est sur le point d'être atteint. Pour pouvoir établir les faits biologiques du cycle de vie de cette essence vénérable, qui s'étend sur plusieurs décennies, voire siècles, il faut des études à long terme permettant de garantir des sites sur le terrain qui bénéficient d'une aide de la part de bailleurs de fonds patients et visionnaires afin de dévoiler l'entière palette d'options sylvicoles dont disposent les aménagistes. Grâce au soutien

continu du Programme OIBT-CITES, nous pensons pouvoir atteindre cet objectif au cours des dix prochaines années.

**«Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne» (UFRA/FUNPEA)**

Le projet a été mis en place dans l'Unité d'aménagement forestier (UAF) de Novo Macapa située à la frontière entre les États d'Amazonas et d'Acre, sur la rive gauche du fleuve Purus. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat institutionnel auquel participe l'Université Fédérale Rurale d'Amazonie (UFRA), l'Organisation Internationale des



Arbre identifié à l'aide d'une plaque d'aluminium dans les placettes permanentes d'échantillonnage de l'Unité d'aménagement forestier de Novo Macapa dans l'État d'Acre au Brésil.  
Photo: Paulo Contente

Bois Tropicaux (OIBT), la Fondation de Soutien à la Vulgarisation de la Recherche et de l'Enseignement de l'Agronomie (FUNPEA) et la société privée *Batisflor Forestry Ltda*. Il a été lancé en mars 2009.

L'objectif de l'étude est de déterminer les meilleures pratiques sylvicoles permettant de récolter l'acajou dans les forêts naturelles et de préconiser des améliorations à apporter à la Loi fédérale brésilienne en vigueur, qui stipule que des plans de gestion forestière doivent être préparés afin d'assurer la conservation de l'espèce.

Il est possible de diviser le projet en deux phases: i) La Phase I, qui comprend les activités développées avant l'exploitation forestière, en accord avec le plan de gestion forestière approuvé (activités précédant la récolte); et ii) La Phase II, qui recouvre les activités à déployer après la récolte (activités suivant la récolte). Si les activités de la Phase I ont toutes été achevées, celles de la Phase II restent à mettre en œuvre, car l'exploitation forestière a été retardée en raison de la lourdeur bureaucratique. Elle devrait être exécutée durant la prochaine saison sèche (de mai à octobre 2011). Les résultats partiels du projet ont été présentés lors de l'atelier qui s'est tenu du 15 au 17 février 2011 à Brasília (III<sup>e</sup> Atelier Amérique Latine du Programme OIBT-CITES).

## Bolivie

**«Densité du peuplement et effets de la récolte forestière sur la régénération naturelle et la croissance du diamètre de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*)» (MEBCC)**

Le Ministère bolivien de l'environnement et des eaux, avec l'Organe de gestion et l'Autorité scientifique CITES en Bolivie, par l'intermédiaire de l'IBIF, met en œuvre ce projet dont l'objectif principal est d'évaluer la situation actuelle des populations d'acajou en Bolivie.

L'équipe du projet a mené à terme la phase des travaux sur le terrain, avec la création de 1 205 parcelles (20x100 m) et d'une base de données sur le teck en Bolivie. Les résultats confirment que le teck est réparti principalement dans des forêts saisonnières dans les départements de Pando, Beni, Santa Cruz et La Paz Nord.

La densité des espèces, qui est très faible (0,43 arbres/ha en moyenne), a en outre diminué au fil du temps, à l'instar de la



régénération, qui intervient uniquement en présence de semenciers. L'étude a identifié dans toutes les forêts des individus de diamètres différents, la plupart en deçà de 70 cm, sauf dans la région amazonienne. La croissance du diamètre estimée d'après des données obtenues dans des parcelles expérimentales à La Chonta se situait en moyenne à 1,01 cm/an. L'analyse complète, qui sera exécutée d'ici à juin 2011, des données issues des expériences permettront de développer une stratégie de suivi et de gestion forestière appropriée à cette essence en Bolivie.

Si les résultats de ce projet mis en œuvre en Bolivie ont permis d'améliorer les connaissances sur l'acajou, il est toutefois nécessaire d'étudier les populations d'acajou dans les aires protégées, la résilience de cette espèce face aux perturbations telles que les incendies de forêt, l'influence du changement climatique sur cette essence et d'assurer sa surveillance dans son aire de répartition naturelle. Il est enfin nécessaire de restaurer cette essence dans les zones dégradées et déboisées, et de préparer un rapport d'avis de commerce non préjudiciable afin de déterminer les niveaux qui permettent à l'espèce de survivre. Au vu de quoi, le pays (la Bolivie) considère qu'il est très important de poursuivre le Programme OIBT-CITES.

## Pérou

### «Évaluation des stocks commerciaux et stratégie de gestion durable de l'acajou/du cèdre au Pérou» (UNALM)

Suite aux consultations avec les donateurs lors de la 43<sup>e</sup> session du CIBT, le Programme a bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 209 500 \$E.-U. afin d'étendre à *Cedrela spp.* les travaux menés dans le cadre de PD 251/03 Rev. 3 (F) sur l'acajou au Pérou. Les activités du projet PD 251/03 liées à la composante cèdre ont été terminées en mars 2009. Dans le rapport final figuraient la méthodologie et les résultats obtenus. Ses principaux résultats sont: i) L'identification dendrologique des échantillons d'arbres de diverses espèces et l'analyse du sol et du matériel organique permettant de fournir une description de l'habitat du cèdre et des espèces associées; ii) L'analyse de la forme et du volume a permis de déterminer le facteur forme au niveau national, qui est de 0,6822, ainsi que les tables dendrologiques du cèdre; iii) Une carte de probabilité de l'occurrence de *Cedrela spp.* a été préparée ainsi qu'une carte de la densité actuelle des populations de cèdre en Amazonie péruvienne. La population de cèdre en Bolivie est estimée se situer entre 1 et 1,154 million d'individus; au sein de la population, 62,12% se situent en deçà du diamètre minimal de coupe (DMC) et 37,88% sont des arbres commerciaux; iv) Le changement d'affectation des sols à d'autres usages tels l'agriculture et/ou l'élevage constitue le facteur primordial de destruction des habitats du cèdre; v) Les populations de cèdre se sont appauvries suite à la construction de routes combinée à des modifications du réseau hydrographique et des changements technologiques introduits dans les opérations forestières. Il existe toutefois des zones forestières où *Cedrela spp.* se rétablit, notamment dans les endroits où son habitat a été détruit. Les résultats de ce projet aideront le gouvernement péruvien à préparer un avis de commerce non préjudiciable pour le cèdre. Le rapport final de ce projet a été présenté au CIBT à sa 45<sup>e</sup> session en novembre 2009.

### «Conception, validation et ajustement de la méthodologie de suivi et d'évaluation périodique des placettes de caractérisation des peuplements d'acajou et de cèdre au Pérou» (UNALM)

Ce projet a commencé en juillet 2009 sous la coordination de la *Universidad Nacional Agraria La Molina* (UNALM) et toutes les activités ont été achevées en mai 2010. Son objectif principal était: le suivi et l'évaluation périodique des parcelles de caractérisation des populations d'acajou et de cèdre au Pérou. Ses objectifs spécifiques étaient: i) Comprendre la dynamique du rétablissement des populations d'acajou et de cèdre et l'influence des espèces associées; et ii) Identifier les paramètres sylvicoles du cèdre et de l'acajou pour permettre un suivi détaillé destiné à étayer l'élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour ces essences. Les principaux produits sont: i) Un rapport sur l'analyse des divers comptes rendus de terrain et sur le

traitement des informations afin d'établir une base d'informations actualisées, en proposant une méthodologie pour le suivi des populations de cèdre et d'acajou; ii) Un manuel pratique de l'évaluation continue des populations d'acajou et de cèdre; un projet de manuel pratique des vérifications sur le terrain; iii) une proposition sur les pratiques sylvicoles de nature participative qui soient adaptées au rétablissement des populations de cèdre; et iv) Un rapport sur les



Sciages d'acajou dans une scierie au Pérou  
Photo: Leoncio Calderon

critères sylvicoles utilisés pour le suivi du rétablissement des populations de cèdre et d'acajou, en ajustant la taille des populations. Suite aux résultats du projet, les principaux changements introduits sont les suivants: i) Un quota d'exportation a été proposé pour l'année 2010-2011; la méthode de calcul du quota 2011-2012 repose sur les pratiques sylvicoles; ii) Le projet de nouvelle loi sur la foresterie et la faune sauvage comprend des plans sylvicoles se rapportant à certaines essences de bois en danger qui ont été élaborés sur la base des résultats du projet; iii) le Ministère de l'environnement (MINAM) a accepté la proposition sur les pratiques sylvicoles; iv) Le MINAM va mettre en place une nouvelle méthode pour fixer les futurs quotas en fonction des unités d'aménagement forestier, en tenant compte des possibilités des zones de concessions; v) Le MINAM formulera les recommandations nécessaires, en tenant compte du principe de pérennisation et de précaution, comme l'ont accepté précédemment l'INRENA et la Direction générale de la foresterie et de la faune du MINAG; et vi) La régénération des essences de bois qui est proposée nécessite quelques étapes supplémentaires avant d'être pleinement adoptée par les usagers de la forêt. La base de données sur les populations de cèdre et d'acajou continue d'être actualisée et maintenue par des professeurs de la Faculté des sciences forestières de l'UNALM.

## Autres études dans le cadre du Programme OIBT-CITES

Ce projet a pour objet d'étudier le marché de *Cedrela odorata* dans les pays présentant un haut niveau d'exportation, à savoir la Bolivie, le Brésil et le Pérou. Les résultats sont: des données recueillies sur la production de cèdre au niveau des marchés national et international; des informations obtenues auprès des industries du bois et des ports d'exportation; la production provenant de la déforestation, des plans d'aménagement forestier et des plantations; l'évaluation du commerce national et international du cèdre.

L'évolution cruciale a été d'analyser la production et l'exportation d'acajou dont inscription à l'Annexe II de la CITES a faussé le marché du cèdre.

Pour les trois pays, les États-Unis et le Mexique sont les principaux marchés destinataires du cèdre et de l'acajou. Durant la période 2001-2008, la demande insatisfaite en acajou a été couverte à 68% par le cèdre en Bolivie, au Brésil et au Pérou, entraînant une hausse du prix des sciages qui, de 580\$E.-U., est passé à 1 000\$E.-U./m<sup>3</sup> de 2003 à 2007. Dans ces trois pays, la conformité à la réglementation de la

CITES n'est pas homogène, ce qui entraîne des répercussions sur le marché du cèdre. En 2001, le Pérou a demandé son inscription à l'Annexe III et le gouvernement a fixé un quota d'exportation de l'acajou en 2004; en conséquence, les permis d'exportation CITES imposent des inspections dans les industries du bois et les ports d'exportation. Récemment, la Bolivie et le Brésil ont déposé une demande d'inscription du cèdre à l'Annexe III de la CITES, mais il n'y a pas de quotas d'exportation d'acajou en place. Si, au Brésil, les permis d'exportation sont assujettis à une inspection au niveau des ports d'exportation, ce n'est pas le cas en Bolivie.

L'étude a donné lieu aux recommandations suivantes: i) Si un pays demande l'inscription d'une espèce (dont la répartition est régionale) à l'Annexe III, la coopération entre les Parties devrait donner lieu à la délivrance de certificats d'exportation pour l'espèce concernée; ii) Parallèlement à l'inscription à l'Annexe III, il conviendrait de mener des études sur la population, l'écologie et les effets sur le commerce intérieur et international; et iii) Favoriser des projets conjoints avec l'OIBT au niveau des bassins versants pour améliorer la conformité à la réglementation de la CITES.

**«Appui à la conformité à la Convention de la CITES au Guatemala et au Pérou: assistance technique dans le pays destinée à l'élaboration de tables nationales de rendement des volumes de bois sur pied et de sciages de classe exportation de l'acajou (*Swietenia macrophylla*)»**

L'objectif principal consiste à apporter une assistance technique au Conseil National des Aires Protégées (CONAP) et à l'Institut National Forestier (Guatemala), à la Direction Générale de la Foresterie et de la Faune Sauvage (DGFFS) et à l'Office Chargé du Suivi des Concessions Forestières (OSINFOR) (Pérou) dans la préparation participative de leurs tables nationales de rendement pour l'acajou, sur la base de

facteurs de conversion du volume sur pied en sciages de qualité exportation qui soient statistiquement fiables.

La stratégie opérationnelle est d'ordre participatif et maximaliste. Participatif, parce qu'elle implique toutes les parties prenantes et maximaliste, parce qu'elle a recours à des arbres qui seraient utilisés par les concessionnaires forestiers dans le cadre du POA en vigueur pour obtenir des informations, ce de manière à éviter d'abattre d'autres arbres uniquement pour le besoin exclusif d'élaborer les tables.

Ces tables serviront aux concessionnaires à estimer leurs volumes de production et à négocier par avance les volumes obtenus après transformation du bois. Les institutions étatiques disposeront d'un outil leur permettant d'améliorer le contrôle et de mieux appliquer la CITES.

Le gouvernement mettra au point un processus de socialisation et de formation à l'usage des tables, qui sera soumis à l'approbation du groupe national péruvien sur l'acajou. En ce qui concerne le Guatemala, le produit de ce projet est la table nationale de rendement du bois d'acajou (*Swietenia macrophylla*), élaborée en accord avec l'Association Nationale des Bois de Feuillus (NHFA). Elle montre que, en moyenne, le volume de sciages obtenu à partir d'un arbre est égal à 42% du volume de la grume sur pied, un chiffre qui augmente à 43% si l'on inclut les branches. Cette table va permettre de déterminer le volume de sciages qui peut être obtenu à partir d'un arbre prélevé. Dans le cas du Pérou, la procédure d'élaboration de la table de rendement des bois en est à son stade final.

La participation et le consensus de la plupart des acteurs qui récoltent légalement de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) ont été la clé de l'adhésion à la mise en œuvre de ce projet, aussi bien en termes de soutien technique que financier.

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

### Atelier en RDC

La RDC a accueilli le 2<sup>e</sup> atelier de formation à la CITES du 22 au 24 décembre 2010 à Kinshasa dans le quartier de Gombé. Son objectif était de former les participants à l'utilisation de l'outil d'identification des bois «CITESWOOD ID».

### Atelier Régional Amérique Latine au Brésil

L'Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (IBAMA) a accueilli du 15 au 17 février 2011 à Brasilia (Brésil) le 3<sup>e</sup> Atelier régional Amérique Latine dans le cadre du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des espèces inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. Son objectif était de partager les résultats et expériences tirés des Activités mises en œuvre au titre du Programme OIBT-CITES dans les États des aires de répartition en Amérique Latine, en Bolivie, au Brésil et au Pérou. Cinquante-cinq participants au total ont assisté à cet atelier.



Ivan Tomaselli (à gauche), Américo Tunes, le Président de l'IBAMA, et Steven Johnson (à droite) lors de la cérémonie d'ouverture du 3<sup>e</sup> Atelier Amérique Latine organisé du 15 au 17 février 2011 à Brasilia (Brésil)  
Photo: Sofia Hirakuri

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

### Atelier à Belem (Brésil)

Un colloque sur la législation forestière, les plantations forestières, la gestion forestière de l'acajou et la lutte contre *Hypsipyla grandella* en Amazonie brésilienne doit se tenir les 25 et 26 mai 2011 à Belem. Il comprendra également une journée sur le terrain dans la zone d'étude du projet. L'objectif est d'évaluer les répercussions de la législation en vigueur et du nouveau Code forestier sur les investissements dans le reboisement et la commercialisation des espèces endémiques et allochtones, en s'intéressant plus particulièrement à l'acajou, ainsi que la diffusion des résultats partiels des Projets de recherche en matière d'acajou (*Swietenia macrophylla King*), qui sont financés dans le cadre du Programme OIBT-CITES en Amazonie brésilienne.

### Réunion du Comité pour les Plantes de la CITES

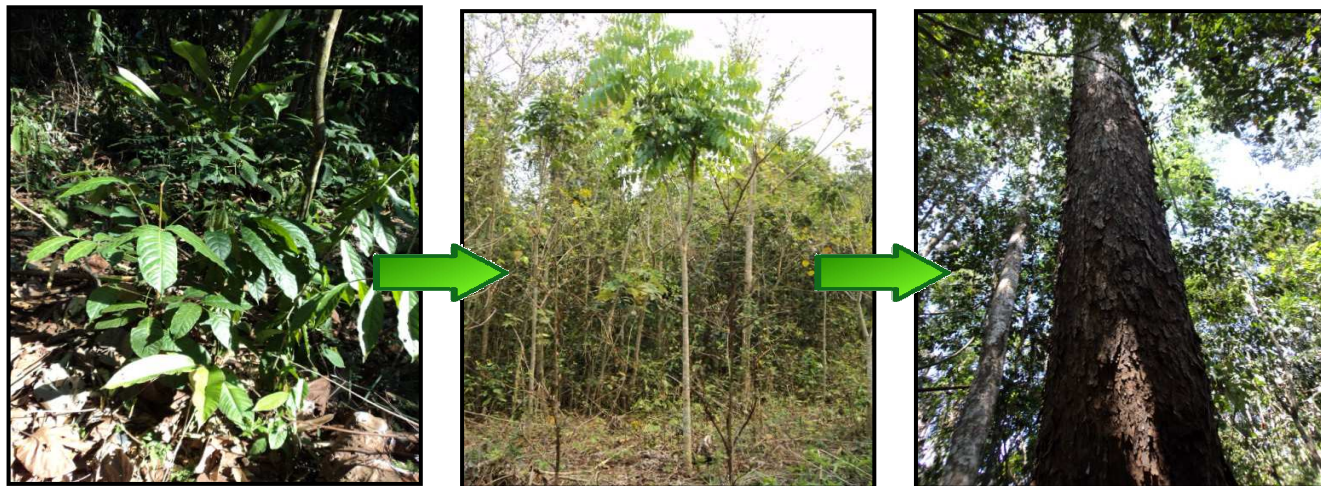
La dix-neuvième Réunion du Comité pour les plantes de la CITES se tiendra du 18 au 21 avril 2011 à Genève (Suisse). Au nombre des sujets relevant du dossier des bois, on se penchera sur le rapport d'avancement du Groupe de travail sur l'acajou à grandes feuilles et autres essences de bois néotropicales [Décisions 15.91, 15.92 et 14.146 (Rev. CoP15)] ainsi que sur le rapport d'avancement du Programme OIBT-CITES.



La ville de Belem dans l'État de Pará au Brésil

## SUIVI DU PROGRAMME

Afin d'accroître la transparence du Programme OIBT-CITES, un suivi externe a été mené de manière régulière en milieu d'année 2008 et 2009, y compris par des organes indépendants tels que la Commission européenne, ou encore dans le cadre du suivi, de l'examen et de l'évaluation externes du Programme qui, financés par l'OIBT, seront menés fin 2009 début 2010. En outre, les coordonnateurs régionaux compétents assurent un suivi régulier de la mise en œuvre sur le terrain en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.



Gaule d'acajou (à gauche), jeune acajou (au centre) et acajou adulte (à droite) dans une Unité d'aménagement forestier située dans l'État d'Acre au Brésil  
Photo: Sofia Hirakuri

## ARTICLE

### **Utilisation de la spectroscopie par proche infrarouge (NIRS) pour identifier le bois de *Swietenia macrophylla* (acajou) et essences apparentées\***

par Tereza C. M. Pastore and Jez W. B. Braga

*Swietenia macrophylla* (acajou), l'une des essences les plus chères sur le marché international, est depuis 200 ans synonyme de bois de haute qualité. Sachant que les stocks ne se renouvellent pas à un rythme compatible avec le degré d'exploitation des ressources, on a jugé que le commerce international posait une menace pour l'acajou, lequel a subséquemment été inscrit à l'Annexe II de la CITES en 2003. En conséquence, les essences présentant des caractéristiques et un aspect similaires sont négociées sous le terme inapproprié d'acajou. De la même manière, le bois d'acajou est parfois vendu sous d'autres noms. Afin d'enquêter sur la faisabilité d'utiliser la spectroscopie par proche infrarouge pour différencier un bois d'un autre, on a examiné les bois d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.), d'andiroba (*Carapa guianensis* Aubl.), de cèdre (*Cedrela odorata* L.) et de curupixá (*Micropholis melinoniana* Pierre). Quatre modèles de différenciation basés sur une analyse partielle discriminatoire des plus petits carrés ont été mis au point à partir d'une série de calibrages composée de 88 échantillons et d'une série test de 44 échantillons. Chaque modèle correspond à la différenciation d'une essence par rapport à une autre. Ce modèle a été optimisé à l'aide du logiciel

OPUS® puis d'un logiciel d'analyse statistique (Matlab®). On a observé les erreurs des moyennes quadratiques suivantes dans les prédictions: 0,14, 0,09, 0,12 et 0,06 pour les différenciations de l'acajou, du cèdre, de l'andiroba et du curupixá respectivement. L'identification des espèces a été réalisée sur la base de l'écart entre les valeurs projetées pour chaque essence, lequel était d'au moins 0,38. Les séparations entre les essences ont été réalisées sur la base de l'écart entre les valeurs projetées, qui était d'au moins 0,38. Ces résultats montrent donc qu'il est possible d'effectuer des différenciations sûres avec une très faible probabilité de classer un échantillon de manière erronée. En conclusion, on peut considérer que cette méthode instrumentale et statistique est un outil efficace pour identifier ces quatre essences.

\* L'article a été publié dans son intégralité dans Holzforshung, Vol. 85, pp. 73-80, 2011 sous le titre "Near infrared spectroscopy (NIRS) as a potential tool for monitoring trade of similar woods: Discrimination of true mahogany, cedar, andiroba, and curupixá", par Tereza Cristina Monteiro Pastore *et al.*

**Les lecteurs** peuvent télécharger le bulletin d'information du Programme OIBT-CITES sur: [www.ito.int](http://www.ito.int) (*L'OIBT à l'œuvre>CITES*). N'hésitez pas à transmettre vos éventuelles observations et/ou suggestions concernant ce bulletin aux adresses indiquées ci-dessous.

#### Contacts:

OIBT, Coordonnateur Général – **Steven Johnson** – johnson@ito.int  
Assistante du Programme, **Pei Sin Tong** – tong@ito.int  
CITES, Coordonnatrice Générale – **Milena Sosa Schmidt** – milena.schmidt@cites.org  
Coordonnateur Régional pour l'Amérique Latine et Coordonnateur Général – **Ivan Tomaselli** – itomaselli@stcp.com.br  
Coordonnateur Régional pour l'Afrique – **Jean Lagarde Betti** – lagardebetti@yahoo.fr  
Coordonnateur Régional pour l'Asie – **Thang Hooi Chiew** – hcthang@streamyx.com  
Coordonnatrice Régionale Adjointe pour l'Amérique Latine – **Sofia R. Hirakuri** – shirakuri@stcp.com.br